

Commune de
BARBAZAN
(Haute-Garonne)



**Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal
du Mercredi 25 Septembre 2019 à 18 h00 à la Mairie de Barbazan**

STATION THERMALE CLASSEE

Présents : Mmes STRADERE Michelle, ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, VEYRIES Nadine,

Mrs MAURETTE Bernard, SALES André, SIBRA Gérard, VALLE Anthony.

Absent : Thierry DELORT donne procuration à Bernard MAURETTE.
BRUNA Roger.

1 – Approbation de la demande d'autorisation des jeux déposée par la SNECB.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Société Nouvelle d'Exploitation du Casino de Barbazan, représentée par son Président Monsieur Stéphane RODIER, va déposer une demande afin d'obtenir l'autorisation de pratiquer les jeux suivants dans son établissement :

- Le jeu du Black Jack (2 tables)
- 75 machines à sous dont 60 seront installées
- La Roulette Anglaise Electronique et le Black Jack Electronique

Elle ajoute que la présente demande prendrait effet le 28 février 2020 (date de début du cahier des charges de la Délégation de Service Public de la S.N.E.C.B.).

Elle précise que les frais afférents à ces jeux seront intégralement supportés par la S.N.E.C.B. Puis, elle invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur cette demande d'autorisation.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal, considérant que la présente demande est conforme au cahier des charges ; entérine la demande d'autorisation de pratiquer des jeux présentée par la Société Nouvelle d'Exploitation du Casino de Barbazan (S.N.E.C.B.), à savoir le jeu du Black Jack, 75 machines à sous, la Roulette Anglaise Electronique et le Black Jack Electronique.

2 – Terrain FOURQUET

Le dossier est à la Préfecture.

Une délibération doit être formulée pour demander à ce que le terrain soit un jardin public.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

3 – Location de l'appartement n°2 de la mairie

Madame le Maire informe que le logement N°2 de la mairie, est disponible depuis le 1er juin 2019.

Une annonce a été passée pour retrouver un locataire pour une durée de un an par tacite reconduction. Il semblerait qu'une personne soit intéressée.

Le montant du loyer sera de 430 € par mois, terme à échoir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'occupation d'un an du logement de la mairie 2, Grand Rue Saint-Michel pour un loyer mensuel de 430 €, terme à échoir, dès qu'un locataire se présentera.

4 – Sécurité : incendie et plan communal de sauvegarde

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de recenser la ressource en eau ainsi que les risques sur le territoire (habitations isolées).

Un arrêté doit être pris pour lancer l'étude sur la commune (inventaire / carte du village).

Le plan communal de sauvegarde doit être mise à jour.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

5 – Soutien contre la fermeture de la Trésorerie de Montréjeau

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le maillage de la direction générale des Finances publiques est l'un des plus denses des administrations d'Etat avec, en 2019, près de 3600 points de contacts pour ses usagers, particuliers, entreprises et collectivités locales. Cette présence territoriale traduit la diversité des missions qu'exerce la DGFIP.

Or, dans le cadre du dispositif "Action publique 2022", le gouvernement annonce une réorganisation des réseaux territoriaux notamment celui de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Aussi les plans départementaux révèlent les changements suivants :

- 16 trésoreries vont être supprimées dans le département de la Haute-Garonne (dont celle de Montréjeau)
- des "points de contact" vont s'y substituer ou être créés dans lesquels aucun agent de pleine compétence n'est prévu ou possible
- l'aide des usagers se limitera pour l'essentiel à l'aide à la connexion sur internet et l'accompagnement à des prises de rendez-vous
- les collectivités n'auront plus en face d'elles un interlocuteur qui connaît et appréhende l'intégralité de leur situation mais d'un côté un conseil ponctuel et de l'autre un service industrialisé
- les services des impôts des particuliers et des professionnels vont être concentrés et ne recevront quasiment plus les contribuables que sur rendez-vous
- les services de publicité foncière vont fusionner et le fichier immobilier va être en partie livré aux notaires dans les prochains mois
- le plan cadastral va être transféré à l'ING sans autre forme de procès.

Enfin, elle rajoute que les dispositions de l'article 201 de la loi des finances pour 2019 visant à prohiber les paiements en numéraire dans les trésoreries interpellent sérieusement. Ceci tant dans leurs conséquences immédiates pour les usagers et autres régisseurs, qu'à terme sur l'évolution induite du principe de séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable.

C'est dans ce cadre que Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de se positionner sur cette proposition de nouvelle organisation des finances publiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- se positionne CONTRE le projet de réorganisation du réseau territorial de la DGFIP, prévoyant la suppression de 16 trésoreries dans le département de la Haute-Garonne, notamment celle de Montréjeau.
- adopte la motion jointe à la présente délibération, laquelle sera transmise à la Trésorerie de Montréjeau pour remonter au Ministère par la voie hiérarchique.

Une réflexion est en cours concernant une possibilité pour la Commune de postuler pour la présence d'une maison France SERVICES. La suite au prochain conseil.

6 – Kiosque-Buvette

Madame le Maire informe que le protocole d'accord concernant les travaux au kiosque-buvette a été transmis par l'avocat qui reste en attente de l'accord des assurances. Le montant des travaux s'élève à 107 667,15€. (toit, peinture, frais d'avocats). Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le protocole. L'entreprise ELETA suivra l'avancement des travaux.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

7 – Portail de la Gendarmerie

Un problème d'ouverture se pose au niveau du portail de la gendarmerie en cas de coupure d'électricité.

L'entreprise Fourcade propose un devis de 4197,03€ HT.

Le portail sera changé, mais les travaux seront pris en charge dans le budget de l'année 2020. Les travaux seront donc réalisés l'an prochain.

8 – Location du podium et de la salle des fêtes

*Le podium est prêté aux demandeurs : plaques et pieds. Pour des raisons de sécurité la bâche de couverture (toit) ne sera pas mise à disposition.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

* Une association de danse moderne propose des cours à l'année. Aussi, la salle des fêtes est mise à disposition gracieusement. Un forfait de 90€ à l'année sera demandé pour couvrir les frais d'électricité et chauffage.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

9 –Nettoyeur pression

Madame le Maire informe que la commune n'est pas équipée pour le nettoyage, notamment pour le kiosque-buvette.

2 devis ont été demandés :

- Rural 31 : 500.42€ HT soit 600.50€ TTC

- Autodistribution : 762.50€ HT soit 915.00€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de Rural 31, et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents nécessaires à l'acquisition d'un nettoyeur karcher.

10 –Questions diverses

A/ Trottoirs Route de Luscan

Le dossier a été signé au Conseil Départemental. L'appel d'offre va être lancé, le SIVOM va gérer le projet.

Des travaux de goudronnage ont été effectués dans le village. Des trous sont à boucher devant chez M. Fosseries, et à l'allée des Thermes.

A voir pour des travaux dans la cour de l'école.

Prévoir peinture au sol pour les parkings, devant la mairie...

B/ Voisins vigilants

La commune peut participer au mouvement citoyen « Voisins Vigilants ».

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

C/ Subvention DETR

Le dossier est à boucler avant fin 2019.

A voir pour le local pétanque avec Louge, et pour les plots des Thermes (clôture) avec le SIVOM.

D/ Saint-Antoine de Padoue

Nettoyage de la statue, sous le préau. La statue reste à l'église.

E/ Electricité local chorale

Problème électrique dans le petit local près du garage de la Maison de la Prade.

F/ Aux p'tits bonheurs citoyens »

Géraldine DUTHEIL invite la population à la présentation de son projet, samedi 28 septembre à 12h, sous le chapiteau du lac. Apéritif participatif et soupe populaire.

G/ Fête de la Saint-Michel

Suite aux faibles inscriptions, le repas se fera au Casino avec l'animation musicale.

H/ Anciens bancs de l'église

A voir avec des petites communes qui pourraient être intéressées par ce don.

I/ Elagage des arbres (platanes).



